

PV réunion #3 du Comité de pilotage du Plan d'Action Energie Durable et Climat (PAEDC)

Date et lieu : 26/01/2022 de 19h45 à 22h10 en distanciel (sur Teams)

Membres (33)	Rôle	Présent (21)/ Absent (12)	Vote : Pour (20) ; Abst. (1) ; Contre (0)	Motivation
BERNARD Valentin	Agent communal, mobilité	Absent		
CABUY Bruno	Agent communal, environ.	Absent		
DE BURLET Virginie	Agent communal, CPAS	Absent		
ERREMBAUT Ghislain	Agent communal, anime Co.	Présent	Pour	
LAROCHE Denis	Agent communal, anime Co.	Présent	Pour	
VAN DEN BULCKE Véronique	Agent communal, urbanisme	Absent		
DEBEFVE Laurent	Agent communal, urbansime	Absent		
BREELS Sébastien	Citoyen	Présent	Pour	
CERDAN LOPEZ Waldo	Citoyen	Présent	Abst.	Méthodo & délai court de relecture
DE POTTER Benoît	Citoyen	Absent		
DEGAVRE PHILIPPE	Citoyen	Présent	Pour	
DELLA FAILLE Etienne	Citoyen	Présent	Pour	
GEVERS Noémie	Citoyen	Absent		
LACROIX MARIE	Citoyen	Présent	Pour	
LACROIX Xavier	Citoyen	Présent	Pour	
LOPEZ MARTINEZ Isabel	Citoyen	Présent	Pour	
OLIVARI Elisabetta	Citoyen	Présent	Pour	
VAN DOREN Robert	Citoyen	Présent	Pour	
VANDERMOSTEN Pierre	Citoyen	Présent	Pour	
EYLENBOSCH Marc	Entreprise	Absent		
HERINCKX Florian	Entreprise	Présent	Pour	
HOUBART Claude	Entreprise	Absent		
JANSSENS Philippe	Entreprise	Présent	Pour	
KENNES Benoît	Entreprise	Présent	Pour	
NOBELS Marc-Antoine	Entreprise	Présent	Pour	
SEGERS Geoffrey	Entreprise	Absent		
STOOP Michaël	Entreprise	Absent		
VAN EIJCKEN Jean-Philippe	Entreprise	Absent		
CUVELIER Claude	Mandataire politique Village	Présent	Pour	
LAMBERT Patrick	Mandataire politique Arc	Présent	Pour	
MERTENS Luc	Mandataire politique Ecolo	Présent	Pour	
AN EECKHOUT Aurélie	Mandataire politique Ecolo	Présent	Pour	
LEBLANC Nadine	Représentante CCATM	Présent	Pour	

1. Ordre du jour

1) 19h45-20h00 : Eléments introductifs du PAEDC par le service énergie

Petite remise en contexte de l'échéancier :

- 26/01/2022 : Vote des membres présents du Comité de pilotage avant soumission au Conseil,
- 02/02/2022 : Le PAEDC est soumis au Collège en vue de le soumettre au prochain Conseil,
- 21/02/2022 : Le PAEDC est soumis au Conseil,
- 10/03/2022 : Introduction du PAEDC sur la plateforme de la Convention des Maires,
- 29/03/2022 : ECHEANCE AU PLUS TARD de l'introduction du dossier justificatif de la subvention POLLEC 2020 (Région).

Rappel : Le PAEDC est avant tout un projet qui fait sens MAIS il est encore avant cela une démarche administrative cadrée qui mobilise du temps. Si les impératifs régionaux ne sont pas respectés à la lettre, c'est la subvention du poste de Denis, de la chaudière à pellets de Longueville ainsi que des 2 bornes électriques pour voiture à venir sur le parking de l'église de Gistoux.

- 2) 20h00-20h45 : Echange de commentaires en se concentrant sur les questions essentielles pour le vote du PAEDC

Le PAEDC est une feuille de route qui dessine des axes d'actions et dégage une quantification (ordre de grandeur). L'objectif est la mise en mouvement est évolutive. Il est possible d'adapter le processus lorsque qu'une action peut se mettre en place plus tôt/autrement que prévu, ou même qu'une action non reprise dans le plan est mise en place.

Avec le tableau d'actions actuel, la commune devrait investir 625.000 Euros annuellement, ce qui n'est pas possible dans l'état actuel des choses. Des alternatives de financement sont à creuser (prêts provenant des banques, tiers-investissement, ...).

- 3) 20h45-21h00 : Vote pour l'ensemble du PAEDC

- 20 *pour*, dont quelques-uns sous réserve de certaines conditions : adaptation de certaines parties du PAEDC selon leurs commentaires.
 - a) Reformulation des mesures environnementales en tant que sources de revenus et bénéfiques plutôt qu'en tant que coûts directs ou économie.
 - b) Le chapitre Vision doit formuler une vision ambitieuse
 - c) L'ajout des consommation des bâtiments et véhicules de la commune ainsi que l'éclairage public dans le PAEDC.
- 1 *abstention* : Ne peut pas se prononcer *pour* alors que l'opportunité de relire l'entièreté du PAEDC avec un certain recul (quelques jours seulement entre l'envoi du document et cette réunion) n'a pas été donnée. Méthodologie jugée non suffisante également.
- 0 *contre*

- 4) 21h00-22h10 : (Sous réserve de validation par le Conseil) Etapes suivantes : actions à prendre, planning, groupes de travail.

Groupes de travail à former selon le **public-cible** : ajout d'une colonne dans le tableau sur l'Excel à cet effet. Il a été décidé de se concentrer en priorité sur les actions sur lesquelles le CoPil peut intervenir et qui sont à préparer à partir de maintenant pour leur mise en place à la date prévue (actions en 2022-2023 ou actions longues à mettre en place telle la biométhanisation).

Prochaine réunion le **23 février à 19h45** en distanciel (lien TEAMS : [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)) :

Ordre du jour :

- Constitution des groupes de travail
- Définition des actions prioritaires
- Définition de la méthode de partage d'informations (Drive, ...).
- Constitution d'un planning de réunions 2022